

Au Conseil intercommunal de
l'Association intercommunale de
la piscine des Chavannes - ASPIC

**Préavis du Comité de Direction no. 02-2022
relatif au budget 2023 de l'ASPIC**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Introduction

En vertu de la Loi sur les communes (LC - RSV 175.11) du 1er juillet 2013, et tout spécialement de son chapitre VI, section I, traitant du budget, des comptes et de la gestion, le Comité de Direction soumet à votre approbation le budget 2023 de notre association intercommunale.

Préambule

Le Comité de Direction, vous présente un budget dont les dépenses sont calculées au plus près et dont le poste de trésorière est toujours externalisé. La rémunération se fait sur facture et selon un tarif horaire.

Le chapitre 3 Domaines et Bâtiments comprend les charges relatives au bâtiment ainsi que les revenus provenant de cours piscine et de la participation des établissements scolaires. On y trouve également les charges du personnel auxiliaire, les maîtres-nageurs et les gardes de bain pour un total de 8,8 ETP.

Dans le chapitre 220 Service Financier, le poste "220.3220.00 Intérêts dettes" a été créé pour les intérêts liés à l'emprunt des crédits de construction. Il couvre les intérêts des tranches de décaissement.

Commentaires

Pour l'établissement du budget, le Comité de Direction n'a pas sollicité les communes pour la participation selon un coût par habitant. La participation financière est de CHF 440 par élève à charge de l'ASICoPe, l'ASICOVV et l'ASIVenoge.

Dans le compte « 110.3011.00 Traitement du personnel admin. et direction » prend en charge les salaires pour le personnel administratif et de direction pour 3,2 ETP.

Le compte « 110.3180.00 Honoraires de tiers (bourse, révision) », concerne l'externalisation du poste trésorière et les coûts relatif à la révision des comptes.

Le compte « 350.3080.01 Ecole de natation La Venoge » n'a pas de charges. Ceci à la suite de la récupération de l'Ecole de Natation par l'Aspic. Nous avons arrêté notre échange avec Lausanne Aquatis, anciennement Lausanne Natation. Une réorganisation au niveau planification et reprise en interne de l'engagement des moniteurs de natation a été entreprise. (voir compte 350.3011.01 Maître-nageur)

Le compte « 350.3110.00 Achat matériel et mobilier » comprend l'achat pour les nouvelles activités, Mermaiding (les sirènes) et l'Aquagym.

Le compte « 350.3130.06 » se retrouve dans le nouveau chapitre dédié à la cafétéria : le compte « 351.3130.06 »

Le compte « 350.3160.00 Charges de PPE » concerne les charges PPE y compris le fond de rénovation.

Pour le compte « 350.3160.01 Epuration des eaux », nous avons un forfait de 1'556 m3 selon accord avec l'AIEE et la Commune de Cossonay.

Le compte « 350.3300.01 Amortissement immeuble et installation » est lié à l'amortissement de la construction du complexe.

Le compte « 350.4270.00 Location lignes d'eau » concernent les revenus de location de lignes d'eau de nos bassins. - Accueil de l'International School of Lausanne), du club de natation Tri Team Lausanne, de Philip Morris et ajout de créneaux supplémentaires pour Swiss Réhabilitation et la Fondation de Vernand.

Le compte « 350.4653.00 Participation de tiers » concerne notamment la participation des autres membres de la PPE pour les charges liées à l'eau, au chauffage, à l'électricité et à l'épuration des eaux.

Dans le chapitre 351 Cafétéria, se trouve toutes les charges liées à la cafétéria et de la boutique.

Le traitement du personnel de la cafétaria se trouve dans le compte « 351.3011.00 Personnel Cafétéria ».

Les charges sociales pour l'ensemble des salariés (admin, gardes-bains, surveillants, auxiliaires, maîtres-nageurs et personnel de la cafétéria) sont regroupées dans les comptes 110.3030.00 / 110.3040.00 / 110.3050.00.

Dans le chapitre « 352 Appartement » se trouve les charges et revenus de l'appartement que nous louons.

Les charges pour le budget 2023 sont de CHF 2'226'300.00 et les revenus de CHF 1'975'800,-

Nous avons donc un déficit de CHF 250'500.00.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Délégués, d'adopter la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASPIC,



- vu le préavis intercommunal No 02/2022 relatif au budget 2023,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

décide


- d'adopter le budget 2023 tel que présenté.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
Association intercommunale de la piscine des Chavannes

Le Président
Frédéric Rossi



La Secrétaire
Nadia Pisani Ben Nsir



Annexe : Budget 2023

Adopté en séance CODIR : le 31 août 2022

Dossier traité par : Frédéric Rossi, Yves Jauner et Philippe Zufferey, dicastère finances
Rebecca Gabriel, boursière

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LA PISCINE DES CHAVANNES
(ASPIC)**

Budget 2023

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
220.4522.05 Gollion								
220.4522.06 Grancy								
220.4522.07 La Chaux								
220.4522.08 L'Isle								
220.4522.09 Lussey-Villars								
220.4522.10 Mauraz								
220.4522.11 Mex								
220.4522.12 Mont-la-Ville								
220.4522.13 Penthalaz								
220.4522.14 Penthaz								
220.4522.15 Senarclens								
220.4522.16 Vuflens-la-Ville								
3 Domaines et Bâtiments	1'462'500.00	1'896'800.00	971'000.00	1'993'000.00	475'520.15	722'500.14	281'000.00	894'000.00
35 Bâtiments	1'462'500.00	1'896'800.00	971'000.00	1'993'000.00	475'520.15	722'500.14	281'000.00	894'000.00
350 Piscine des Chavannes	1'367'500.00	1'815'000.00	971'000.00	1'993'000.00	472'045.10	718'395.19	281'000.00	894'000.00
350.3010.00 Personnel auxiliaire	60'000.00		40'000.00				20'000.00	
350.3011.00 Gardes bain	390'000.00							
350.3011.01 Maîtres nageurs	155'000.00							
350.3080.00 Cours natation - aquagym	4'000.00		6'000.00				10'000.00	
350.3080.01 Ecole de natation La Venoge	0.00		135'000.00		43'100.00			
350.3090.00 Frais divers personnel	4'000.00		9'000.00		9'735.10		5'000.00	
350.3090.01 Formation et formation continue	8'000.00		5'000.00		3'450.00		4'000.00	
350.3110.00 Achats matériel et mobilier	25'000.00		25'000.00		12'956.26		5'000.00	
350.3110.01 Achats matériel et mobilier cours/école de natation	10'000.00							
350.3120.01 Eau	25'000.00		25'000.00		5'850.00		20'000.00	
350.3120.02 Chauffage	80'000.00		70'000.00		15'461.10		40'000.00	
350.3120.03 Électricité	80'000.00		60'000.00		25'415.30		40'000.00	
350.3130.01 Sécurité, infirmerie, Pharmacie, défibrillateur	5'000.00		5'000.00		6'267.50		5'000.00	
350.3130.03 Achats "Boutique"	0.00	0.00	7'000.00				2'000.00	
350.3130.06 Achats Cafétéria	0.00	0.00	40'000.00					
350.3140.00 Traitement de l'eau et maintenance	8'000.00		30'000.00		8'974.65		25'000.00	
350.3140.01 Nettoyages immeubles et sanitaires	10'000.00		15'000.00		2'372.65		25'000.00	
350.3150.00 Entretien machines, piscines et installation	20'000.00		5'000.00		561.05		1'000.00	
350.3150.01 Entretien système de chloration	20'000.00		5'000.00		0.00		1'000.00	
350.3150.02 Entretien et réparation des immeubles	15'000.00		5'000.00		0.00		1'000.00	
350.3150.03 Entretien et réparation du mobilier	5'000.00		3'000.00		0.00		2'000.00	
350.3160.00 Charges de PPE	25'000.00		50'000.00		941.70		10'000.00	
350.3160.01 Epuration des eaux	25'000.00		30'000.00		14'550.00		20'000.00	
350.3160.02 Evacuation des déchets	5'000.00		5'000.00				3'000.00	

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LA PISCINE DES CHAVANNES
(ASPIC)**

Budget 2023

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
350.3170.00 Animations	5'000.00		5'000.00				5'000.00	
350.3170.01 Publicité	5'000.00		5'000.00		3'796.45		5'000.00	
350.3185.00 Contrôle de l'eau	2'000.00		5'000.00		71.65		5'000.00	
350.3186.00 Assurance incendie	3'000.00		5'000.00		0.00		5'000.00	
350.3186.01 Assurance RC, machines et choses	3'000.00		15'000.00		3'507.65		15'000.00	
350.3190.00 Cotisation / Dons	1'000.00		1'000.00		0.00		1'000.00	
350.3190.01 Commissions/frais cartes	6'000.00		5'000.00		5'709.29		1'000.00	
350.3300.01 Amortissement immeuble et installation	350'000.00		350'000.00		4'284.40			
350.3300.02 Amortissement installation photovoltaïque	8'500.00							
350.3300.03 Amortissement informatique	0.00							
350.3300.04 Amortissement mobilier	0.00							
350.330.05 Amortissement immeuble	0.00							
350.3653.00 Autres charges d'exploitation	5'000.00		5'000.00				5'000.00	
350.3901.00 Imputations internes de frais de personnel	0.00			30'000.00	305'040.35			30'000.00
350.4270.00 Location lignes d'eau		30'000.00				13'747.50		
350.4270.01 Location de salle		1'000.00		10'000.00		371.40		6'000.00
350.4350.00 Entrées piscine		150'000.00		150'000.00		71'030.49		100'000.00
350.4350.01 Vente abonnements piscine		220'000.00		350'000.00		39'258.65		250'000.00
350.4350.02 Participations ASSICOVV/ASIVENoge/ASICOPE		979'000.00		971'000.00		483'560.00		475'000.00
350.4350.03 Ventes "Boutique"	0.00	0.00		17'000.00				3'000.00
350.4350.04 Cours piscine, aquagym		80'000.00		140'000.00		31'940.60		30'000.00
350.4350.05 Ecole de natation La Venoge		220'000.00		220'000.00		63'578.30		
350.4350.06 Recettes cafétéria	0.00	0.00		80'000.00				
350.4350.07 Vente de cartes à puce		5'000.00				6'908.10		
350.4360.00 Revente énergie photovoltaïque		25'000.00		25'000.00		0.00		
350.4653.00 Participation de tiers		105'000.00				8'000.15		
351 Cafétéria	93'000.00	62'000.00	0.00	0.00	3'475.05	4'104.95	0.00	0.00
351.3090.00 Frais divers personnel	1'000.00							
351.3011.00 Personnel Cafétéria	50'000.00							
351.3110.00 Achats matériel et mobilier	5'000.00							
351.3130.03 Achats "Boutique"	7'000.00				0.00			
351.3130.06 Achats Cafétéria	30'000.00				3'475.05			
351.4350.03 Ventes "Boutique"		12'000.00				0.00		
351.4350.06 Recettes Cafétéria		50'000.00				4'104.95		
352 Appartement	2'000.00	19'800.00						
352.3189.00 Frais divers	2'000.00							
352.4271.00 Loyers		19'800.00						

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LA PISCINE DES CHAVANNES
(ASPIC)**

Budget 2023

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des revenus		1'975'800.00		1'993'000.00		1'098'498.10		894'000.00
Total des charges	2'226'300.00		2'083'500.00		1'098'498.10		894'000.00	
Résultat budgeté (déficit)		-250'500.00		-90'500.00				